



Bonnes fêtes
de fin d'année

SOMMAIRE

	pages
ÉDITO – Pour un statut clair et stable des experts	1
ABONNEMENT – La Lettre de Psychiatrie Française	2
INFORMATION IMPORTANTE – La Lettre de Psychiatrie Française	3
SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS – Cotisation – Pourquoi adhérer au SPF et à l'AFP ?	4 5-6
NOUVELLES D'HIER – Lettres syndicales de mai et juin 1977	7 à 9
APPEL DE CANDIDATURES – AFP – SPF	10 11
ON EN PARLE – Le CPNLF – Ma démarche professionnelle	12 à 14
COURRIER DES LECTEURS	14-15
LA PAROLE AUX INTERNES EN PSYCHIATRIE – Congrès national des internes en psychiatrie	16 à 17
LIVRES EN IMPRESSIONS – Esprit d'escalier, es-tu là ?	18
PAS DE DISCOURS SANS LECTURE – Ouvrages récemment parus	19
PSYCHIATRIE FRANÇAISE – N° 3/17 : L'esprit, le corps et la machine	20
PETITES ANNONCES	21
LES CHEMINS DE LA CONNAISSANCE – Formations, réunions et colloques	22-23
SISM – Santé mentale à l'ère du numérique du 18 au 31 mars 2019	24

POUR UN STATUT CLAIR ET STABLE DES EXPERTS

Jean-Yves COZIC
Maurice BENSOUSSAN

Une fois encore, la pratique expertale vient d'être malmenée : nos députés, par un amendement voté en octobre dans le cadre des débats sur le PLFSS pour 2019, ont enlevé aux experts judiciaires la possibilité d'opter pour un statut libéral ou pour celui de collaborateur occasionnel du service public.

Plusieurs psychiatres d'exercice libéral ont une pratique expertale mais chacun sait que la majorité des experts psychiatres sont des praticiens hospitaliers. Cet amendement avait pour conséquence de contraindre tous au statut d'indépendant, ce qui est impossible pour les praticiens qui ont un engagement de service public.

Les sénateurs, alertés par des associations scientifiques et des organisations syndicales, en particulier le SPF ont corrigé cette erreur en repoussant l'amendement visé.

Ceci ne règle pas la question. Il est urgent de définir un statut clair et stable pour les experts et de faire que cessent des manœuvres comme celle que nous avons dénoncée (et qui n'est pas la première). Des négociations avec les organisations professionnelles de psychiatres et d'experts s'imposent. L'AFP et le SPF se préoccupent de cette question.

Information importante
sur *La Lettre de Psychiatrie Française*
à lire en page 3

ABONNEMENT

TARIF PRÉFÉRENTIEL JUSQU'AU 31 JANVIER 2019

BULLETIN D'ABONNEMENT

A retourner à l'Association Française de Psychiatrie : 45, rue Boussingault – 75013 PARIS

TARIF 2019

40 EUROS TTC – France métropolitaine
50 EUROS TTC – Hors métropole

Vos coordonnées :

Raison sociale (Institutions) :

Pour l'Union Européenne, N° de TVA intracommunautaire

Nom* Prénom*

Exercice Professionnel : Libéral Hospitalier Salarié



*

Code postal* Ville*

* 

* Champs obligatoires

Votre commande :

Abonnement à *La Lettre de Psychiatrie Française*

Ces tarifs ne concernent pas les membres de l'AFP et du SPF à jour de cotisation, qui bénéficient d'un tarif préférentiel.

- Je confirme mon abonnement d'un an à *La Lettre de Psychiatrie Française* au tarif (France métropolitaine) de 40 euros TTC.
- Je confirme mon abonnement d'un an à *La Lettre de Psychiatrie Française* au tarif (hors métropole) de 50 euros TTC.
- Je bénéficie, pendant mon abonnement, de trois lignes gratuites pour une petite annonce en format ligne.*
- Je demande un justificatif fiscal.

* Cette offre n'est utilisable qu'une seule fois par année, quel que soit le nombre de petites annonces communiquées à *La Lettre de Psychiatrie Française*.

Votre règlement :

par chèque à l'ordre de l'Association Française de Psychiatrie.

Date :

Cachet - Signature

Pour tout renseignement, merci de contacter l'AFP
45, rue Boussingault – 75013 PARIS

 01 42 71 41 11 –  contact@psychiatrie-francaise.com

INFORMATION IMPORTANTE

Nous vous informons qu'à partir du prochain numéro, soit le **numéro 261 (janvier 2019)**, seuls les abonnés continueront à recevoir

La Lettre de Psychiatrie Française.

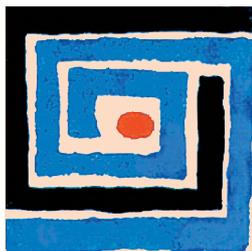
Si vous désirez nous lire et être informé de l'actualité et des sujets de réflexion dans notre spécialité, **il faut vous abonner dès maintenant** au tarif préférentiel de 40 € afin de ne pas avoir d'interruption (**cf. bulletin d'abonnement en page 2**).

Merci de votre actif soutien et bonne année 2019.

La Lettre de Psychiatrie Française

restera présente sur notre site
avec un décalage dans le temps.
<https://psychiatrie-francaise.com>

SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS



SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE

COTISATION pour 2019

Resserrons nos rangs, pour peser davantage !

Le Professeur Docteur Prénom : Nom :

Exercice professionnel : libéral hospitalier salarié

 @



.....





règle sa **cotisation pour** : **2019** concernant le SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS
et l'ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE selon le tarif suivant :

	COTISATION 2019* Tarif valable jusqu'au 16 mars 2019
<input type="checkbox"/> Psychiatres en exercice depuis plus de 4 ans	365 €
<input type="checkbox"/> Psychiatres en exercice depuis moins de 4 ans et plus de 2 ans	305 €
<input type="checkbox"/> Psychiatres en exercice depuis moins de 2 ans	235 €
<input type="checkbox"/> Psychiatres en formation (sur justificatif)	90 €
<input type="checkbox"/> Psychiatres n'exerçant plus	175 €

(Nota Bene : nous pouvons aménager les modalités de votre règlement en cas de difficultés temporaires.)

par chèque à l'ordre du **SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS**,
à retourner : 45, rue Boussingault – 75013 PARIS

Signature (ou cachet) :

* **Sont inclus dans cette somme :**

- un abonnement à tarif préférentiel (55 € au lieu de 95 €) à notre revue *Psychiatrie Française* ;
- un abonnement annuel à tarif préférentiel (30 € au lieu de 40 €) à notre bulletin d'information *La Lettre de Psychiatrie Française* ;
- un forfait de 3 lignes gratuites dans la rubrique « *Petites annonces* » de *La Lettre de Psychiatrie Française* (cette offre n'est utilisable qu'une seule fois par année).
- **et aussi :**
 - des tarifs préférentiels lors de nos congrès et autres événements ;
 - des conseils personnalisés grâce à la mise à disposition d'un expert juridique pour tout contentieux professionnel.

45, rue Boussingault – 75013 PARIS

 01 42 71 41 11 –  01 42 71 36 60

 contact@psychiatrie-francaise.com –  www.psychiatrie-francaise.com

Pourquoi adhérer au *SPF* et à l'*AFP* ?

Ce numéro de *La Lettre de Psychiatrie Française* est le dernier que vous recevrez si vous n'êtes pas abonné.

L'augmentation des coûts d'impression et d'affranchissement nous oblige à en limiter la diffusion aux seuls abonnés. Plusieurs journaux sont déjà passés au « tout numérique » pour les mêmes raisons, nous y arriverons probablement.

Seule **vo**tre **adhésion** peut permettre un fonctionnement optimal de nos instances, comme la diffusion gracieuse de notre Lettre, *La Lettre de Psychiatrie Française*.

Depuis plus de cinquante ans, nous militons pour une certaine idée de notre profession en tentant de vous rassembler quel que soit votre mode d'exercice afin de partager les idées qui feront la psychiatrie de demain.

À quoi sert votre adhésion ?

- **Sachez que vos représentants participent :**

- aux Unions Régionales des Professions de Santé (URPS),
- à la commission nationale de qualification de 1^{ère} instance en psychiatrie,
- à la commission nationale de qualification d'appel en psychiatrie,
- au Collège National de la Qualité des Soins en psychiatrie (CNQSP),
- au Comité Stratégique de la Santé Mentale et de la Psychiatrie (CSSMP),
- au Conseil National Professionnel de Psychiatrie (CNPP),
- aux commissions paritaires locales de la CPAM,
- à la Fédération Française de Psychiatrie,
- au Comité de pilotage de la psychiatrie.

- **Vos représentants travaillent de façon complètement bénévole** en dehors du remboursement de leurs frais de déplacement. Seule Mme Lassauge, notre secrétaire polyvalente, est salariée. Elle vous accueille au téléphone, centralise et répartit les nombreux courriers et courriels reçus afin de répondre au mieux à vos demandes, elle prépare et assure l'accueil de tous nos colloques et leur organisation, elle participe activement à la publication de cette Lettre et gère toutes nos archives rue Boussingault, local loué par nos soins.

- **Nos compétences et notre expérience nous permettent de répondre** pour toute question sur votre exercice qu'il soit salarié, hospitalier ou libéral mais aussi lorsque vous êtes concernés par une action disciplinaire au Conseil de l'Ordre ou à la CPAM (certains d'entre nous participent aux commissions paritaires locales de la CPAM). Nous rémunérons spécialement une avocate qui répond aux premières demandes lorsque l'un d'entre vous doit entamer des démarches judiciaires.

• **Nous organisons de nombreux colloques⁽¹⁾, si possible accompagnés de DPC à des tarifs préférentiels pour nos adhérents.** Cela demande d'engager des frais de réservations et une organisation en amont très chronophage. Nous tenons à leur originalité comme nous tenons à la pluridisciplinarité de nos modes d'exercice (salariés hospitaliers ou du médico-social, libéraux) et de nos courants de pensée.

• **Psychiatrie Française**, revue trimestrielle créée par Charles Brisset, vous attend pour lecture mais aussi pour publication afin de partager vos idées, vos expériences et vos pratiques.

• **Vous aimez la littérature ?** Nous récompensons chaque année un roman dont le thème a un lien avec la psychiatrie lors du *Prix Littéraire Charles Brisset*. Cette année, « **La Salle de Bal** » de Anna Hope a reçu ce prix.

• **En tant que syndicat**, Le *SPF* a pu directement négocier pour obtenir les revalorisations de nos lettres-clés et de nos actes ces dernières années. Le *SPF* est également engagé avec la Caisse Nationale d'Assurance Maladie, ainsi que sur chaque territoire concerné, sur l'expérimentation concernant le remboursement des thérapies non médicamenteuses.

À la suite des dernières négociations conventionnelles nous avons fait le choix de modifier nos alliances syndicales avec les syndicats transversaux qui seuls peuvent signer la convention médicale. Nous adhérons au SML qui nous délègue la représentation lors des discussions conventionnelles qui concernent la psychiatrie. Nous avons fait le choix de rejoindre la FMF en raison de sa défense de notre spécialité lors des négociations.

Pourquoi adhérer ?

Pour soutenir en toute indépendance ces actions dans le but de garder un exercice professionnel vivant, dynamique et pluraliste, **adhérez au SPF et à l'AFP** (cf. page 4), et mieux encore : **présentez-vous au poste de conseiller de votre région** (cf. pages 10 et 11), nous vous accueillerons chaleureusement afin de défendre « *une certaine idée de la Psychiatrie* »⁽²⁾.

⁽¹⁾ Nous avons organisé cette année :

le 16 mars 2018 à Paris : « Quel modèle pour la pédopsychiatrie de demain : fiction ou réalité »

les 6 et 7 juillet 2018 à Suze-la-Rousse : « L'identité »

le 28 septembre 2018 à Marseille : « Adolescent suicidant, modalités de prise en charge et innovations »

le 12 octobre 2018 à Paris : « Expertise et traumatismes psychiques »

le 16 novembre 2018 à Paris : « Animal parlé / Animal parlant »

⁽²⁾ Dr Charles Brisset, fondateur.

Voici quelques dates de colloque à retenir :

- à Paris, le **17 mai 2019**, sur l'**Expertise psychiatrique**,
- Paris, le **16 juin 2019**, sur **Les droits des enfants et la psychiatrie**,
- Paris, en **octobre 2019**, sur **Obésité et santé mentale**,
- Paris, en **novembre 2019**, sur **Animal parlé / Animal parlant II**,
- à Paris, en **mars 2020**, sur **Intelligence artificielle et robotique**,
- à Suze la Rousse, en **juillet 2020**, sur **Le corps**.

Nouvelles d'Hier...

Dans cette lettre de juillet 1977, compte-rendu d'un conseil syndical du 25 juin 1977, six questions d'importance sont abordées.

La cinquième traite brièvement de la conférence de presse du 15 juin 1977 (annoncée dans les Nouvelles d'Hier, numéro 259) et de son « effet bénéfique » sur les relations avec *Le Monde* en particulier. Nous avons retrouvé l'article du Dr Escoffier Lambiotte*, paru le 17 juin 1977 qui en rend compte, sous le titre : « Les informations contradictoires polémiques et partiales sur la pratique psychiatrique sont dangereuses pour les malades estiment les syndicats professionnels ».

L'article dit notamment ceci :

« *Parlant au nom du Syndicat des Psychiatres Français, du Syndicat des Psychiatres des Hôpitaux, et du Syndicat National des Psychiatres Privés, les docteurs Charles Brisset, Jean Ayme et Gérard Blès constatent "que la peur de la folie demeure en cette fin du vingtième siècle aussi vivante que dans les siècles passés".* »

« *Les dénigrement actuels des institutions de service public ont pour résultat essentiel de créer auprès des patients et des familles une inquiétude et une dissuasion qui risquent de détourner nombre de ces malades des lieux d'accueil où pourra se réaliser l'acte qui sauve et qui guérit.* »

« *Est-il, a dit le docteur Ayme, une seule discipline médicale qui reçoive ce traitement de défaveur consistant lors de l'interview d'un médecin à lui imposer pour illustrer les effets de sa pratique exclusivement des patients mécontents de leur traitement ?* »

« *Le docteur Bailly-Salin a indiqué que les malades faisant l'objet d'une mesure d'internement "ou placement d'office" ne représentent plus en 1976 que 2 % des hospitalisés (12 % en 1966), pour 12 % de placement volontaire (44 % en 1966) et 85 % de placement libre ou hospitalisation demandée par un médecin traitant (42 % en 1966).* »

« *En 1974, les hôpitaux psychiatriques publics ont compté 170 000 entrées et 160 000 sorties.* »

« *Outre ces hospitalisations, cinq millions de consultations psychiatriques sont données chaque année en France, dont un million dans les services publics et quatre millions par des psychiatres privés ; 3 470 psychiatres (dont 1 000 exercent dans les hôpitaux publics).* »

L'auteur de l'article conclut ainsi :

« *C'est pourquoi les psychiatres entendent défendre ceux qui souffrent, les protéger d'un renouveau d'ostracisme, et se tenir, à cette fin, désormais en contact permanent avec ceux qui suscitent ou traduisent l'opinion publique.* »

Nicole KOEHLIN

* https://abonnes.lemonde.fr/archives/article/1977/06/17/les-informations-contradictaires-polemiques-et-partiales-sur-la-pratique-psychiatrique-sont-dangereuses-pour-les-malades-estiment-les-syndicats-professionnels_2866486_1819218.html?xtmc=psychiatrie&xtcr=1

Nouvelles d'Hier...

SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS

Siège social : 23, rue Pradier – 92410 – Ville-d'Avray

Président : Professeur Th. KAMMERER (Strasbourg)

Secrétaire Général : Docteur Ch. BRISSET (Ville-d'Avray)

Le 8 juillet 1977

À TOUS LES MEMBRES DU SYNDICAT

Mon Cher Collègue,

Le Conseil Syndical s'est réuni le samedi 25 juin 1977 à Ville-d'Avray. Le compte-rendu détaillé sera publié dans un prochain numéro de la revue, mais il apparaît dès maintenant nécessaire que vous soient transmises les principales questions abordées, les décisions envisagées et les consignes qu'elles impliquent.

1. Les projets de **Fédération** ont été étudiés, bien entendu, pour toute l'importance qu'ils représentent, organiquement, pour notre syndicat.

Vous savez qu'au précédent Conseil Syndical du mois d'avril, il avait été décidé de répondre favorablement à la proposition de fédération du SPH et du SNPP, qu'une délégation avait été constituée afin de prendre contact avec les deux autres syndicats, et d'autres éventuellement.

Le matin même du 25 juin, Gérard BLÈS nous a soumis un avant-projet de statuts de fédération. Le Conseil a procédé à une première lecture des différents articles, a décidé que l'analyse en serait poursuivie, et BRISSET s'est chargé d'écrire à nouveau aux deux autres syndicats pour qu'ait lieu enfin la rencontre que nous désirons avec eux et qui semble indispensable à la poursuite d'un travail efficace.

2. Bien entendu, le problème de la **Loi d'orientation** entraîne toute notre vigilance, et le même jour, dans une salle voisine, se réunissaient des représentants des différents syndicats pour étudier l'état de la question, parmi d'autres problèmes de pédo-psychiatrie.

En fin de matinée, une délégation de cette réunion venait nous rendre compte de ses travaux. Il apparaît que :

a) Le rappel des consignes inter-syndicales de continuer à participer aux Commissions Techniques est plus que jamais nécessaire. Notre opposition en effet au décret d'application ayant pu faire croire à quelques-uns qu'elle était incompatible avec une contribution au fonctionnement de ces commissions. Nous savons, pourtant, que ces commissions fonctionneraient sans nous, et que notre objectif est d'y sauvegarder les exigences déontologiques. N'oublions pas, par ailleurs, que dans une perspective non impossible d'une révision de la loi, nous devons être prêts par notre expérience, à faire des propositions solides.

b) Il convient par ailleurs de rester vigilants en ce qui concerne le secret médical et les informations qui doivent garder le circuit privilégié de médecin à médecin.

c) Dans ce sens, il est fait état d'une nouvelle circulaire signée par les trois ministres de la Santé, de la Justice et de l'Éducation nationale, qui traite de la communication des dossiers du tribunal d'enfants à la CDES. Il est rappelé que ce serait la première fois qu'un magistrat se dessaisirait du secret des rapports médicaux qui lui sont confiés et qui ne manquent pas d'avoir, bien sûr, une certaine gravité.

Une lettre sera adressée à chacun des trois Ministres co-signataires. L'information sera faite également au Conseil de l'Ordre et à la presse.

3. La **grève administrative de l'enseignement**, projetée par nos collègues du SPH à la rentrée de septembre, a été étudiée. Les objectifs de cette action ont été reconnus par tous comme valables, qu'il s'agisse de problèmes de rémunération, de reconnaissance officielle, d'assurances, d'inscription dans le plein-temps hospitalier, etc... Mais il apparaît aussi par le fait même que nous sommes tous concernés quels que soient nos modes d'activités. En conséquence :

- il est recommandé de ne nuire en rien à l'action qui sera entreprise par nos collègues du SPH,
- la double appartenance de nombre de nos collègues leur laisse, bien sûr, la libre appréciation de leurs décisions,
- mais, en ce qui concerne le *SPF* en tant que tel, celui-ci, avant toute consigne, préférerait étudier la question, et surtout le faire en collaboration avec les autres syndicats,

Nouvelles d'Hier...

– une lettre est écrite dans cette intention, au SPH et au SNPP.

Dans la discussion, nous avons pris connaissance de la lettre à AUDISIO de notre collègue FLAVIGNY, doublement concerné par sa position d'universitaire et de membre du SPH et du SPF.

Nous avons pris connaissance, par ailleurs, de la position du SNPP, assez proche de la nôtre.

4. Le Conseil a été saisi d'événements graves concernant l'attitude de la Caisse Primaire de Gironde vis-à-vis d'une, puis de plusieurs cliniques privées dans cette région.

Tous les détails ne peuvent en être recueillis dans une circulaire, mais l'essentiel peut en être résumé ainsi :

– Outre l'action malveillante individuelle contre chaque clinique ainsi inquiétée, on a l'impression d'un mouvement plus général qui s'amorce contre l'activité psychiatrique.

– Le compte-rendu qui en est donné au Conseil fait apparaître que le silence pour chacun de nos collègues inquiétés a été entretenu par un sentiment de culpabilité et de fragilité qui va à l'encontre de toute possibilité de secours, et qu'il vaut mieux désormais que les collègues en difficulté nous transmettent les dossiers les plus étoffés possible, pour permettre à notre Commission Juridique d'étudier les actions efficaces.

Il est décidé dans l'immédiat de nous informer auprès du Ministère et de la Sécurité Sociale des modalités d'inspection qui ont eu parfois un aspect sauvage.

Par ailleurs, il nous appartient d'établir une « plate-forme » des modalités normales d'exercice en institution afin que nous puissions en instruire les représentants de la Sécurité Sociale.

5. Un compte-rendu a été fait de la Conférence de presse du 15 juin 1977, qui semble avoir été bénéfique et a valu dans les pages du *Monde*, des articles plus adaptés.

Ce n'est qu'un début, car il convient d'établir des relations suivies avec la presse pour redresser une situation désastreuse. Il a été prévu dans ce but, vers la rentrée d'octobre, une journée de travail avec les journalistes, un peu en dehors de Paris, à laquelle nous sommes tous invités à réfléchir.

6. Les problèmes de la Revue ont été par ailleurs exposés au plan matériel, et sont actuellement à l'étude.

Telles sont les principales informations que nous voulions vous transmettre avant le départ en vacances de la plupart, et avec tous nos souhaits.

Le Secrétaire Général



AVIS aux AUTEURS

Pour rester vivante et en prise avec le « réel » *La Lettre de Psychiatrie Française* a besoin de vos textes sur les sujets qui vous préoccupent et pour lesquels vous avez besoin de partager vos réflexions.

Nous vous invitons, à nous adresser vos propositions d'articles en vue d'une éventuelle publication dans notre journal. Tous les articles sont soumis au Comité de Rédaction, qui se réserve le droit de les accepter ou de les refuser.

Votre texte doit contenir entre 5 000 et 15 000 signes espaces compris (1 à 3 pages) et nous parvenir **avant le 11 janvier 2019** pour une parution dans le N° 261 de *LLPF* et **avant le 15 février 2019** pour le N° 262 de *LLPF*.

Le Comité de Rédaction

APPEL DE CANDIDATURES AUX POS AFP ET SPF (MAN

ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE (AFP)

Chers Collègues,

Lors de notre prochaine **Assemblée Générale en mars 2019**, aura lieu le dépouillement du vote par correspondance qui désignera les Conseillers Régionaux pour trois ans. Ce Conseil d'Administration choisira en son sein les membres du Bureau et déterminera ses lignes de conduite ; ces choix sont importants.

Comme vous avez pu le constater, partout où la psychiatrie se fait, se renouvelle, se développe, ou menace de se défaire, l'ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE est là. Aujourd'hui, dans ce contexte social et politique fait d'interrogations, d'incertitudes et de restriction pour tous certes, mais surtout pour la psychiatrie, le maintien et le renforcement des énergies sont nécessaire afin de garder un Conseil d'Administration dynamique, créatif et agissant ; c'est par la qualité de notre témoignage scientifique que nous pourrons influencer la politique de santé mentale de notre pays. C'est pourquoi nous sollicitons votre participation active, **votre candidature, à ce nouveau Conseil d'Administration** ou que, tout au moins, vous nous fassiez connaître vos vœux et vous souhaits. À l'avenir, l'AFP poursuivra l'organisation de programmes de DPC.

Certes, nous continuerons à travailler et à promouvoir la psychiatrie à laquelle nous croyons, celle du sujet, mais nous avons besoin d'aide et de collaboration afin d'assurer, à tout point de vue, notre nécessaire renouvellement. Notre vie associative fait, pour chacun de nous, appel à nos restes d'idéalismes actif et d'utopisme fécond et c'est la condition de notre vitalité.

ALORS, BIENVENUE À TOUS LES CANDIDATS !

Il est donc procédé ici à un appel de candidatures : les candidats doivent se faire connaître **par écrit au secrétariat avant le 31 janvier 2019, date limite**. Sont éligibles les conseils sortants et tous les membres inscrits, à jour de leur cotisation 2018.

Jean-Yves COZIC
Président

N°	RÉGIONS
1	Auvergne, Rhône-Alpes
2	Bourgogne, Franche-Comté
3	Bretagne
4	Centre-Val de Loire
5	Corse
6	Grand Est
7	Hauts-de-France
8	Île-de-France
9	Normandie
10	Nouvelle Aquitaine
11	Occitanie
12	Pays de la Loire
13	Provence-Alpes-Côte-d'Azur
14	Hors métropole + étranger

À retourner au secrétariat de l'Association Française de Psychiatrie **avant le 31 janvier 2019**
 par courrier (le cachet de la poste faisant foi) : AFP – 45, rue Boussingault 75013 PARIS
 par fax :  01 42 71 36 60 ou par mail :  secretariat@psychiatrie-francaise.com

ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE :
 élection des membres du Conseil d'Administration de mars 2019 (mandat 2019-2022)

Professeur Docteur Nom : Prénom :

 @



Code postal : Ville :

à jour de sa cotisation 2018 à l'Association Française de Psychiatrie

déclare faire acte de candidature dans le cadre du renouvellement du Conseil d'Administration de l'Association Française de Psychiatrie du mois de mars 2019

Pour la région : N° Date :

Signature

LISTES DE CONSEILLERS RÉGIONAUX (MANDAT 2019-2022)

DÉPARTEMENTS
01 - 03 - 07 - 15 - 26 - 38 - 42 - 43 - 63 - 69 - 73 - 74
21 - 25 - 39 - 58 - 70 - 71 - 89 - 90
22 - 29 - 35 - 56
18 - 28 - 36 - 37 - 41 - 45
20
08 - 10 - 51 - 52 - 54 - 55 - 57 - 67 - 68 - 88
02 - 59 - 60 - 62 - 80
75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95
14 - 27 - 50 - 61 - 76
16 - 17 - 19 - 23 - 24 - 33 - 40 - 47 - 64 - 79 - 86 - 87
09 - 11 - 12 - 30 - 31 - 32 - 34 - 46 - 48 - 65 - 66 - 81 - 82
44 - 49 - 53 - 72 - 85
04 - 05 - 06 - 13 - 83 - 84
97 - 98

SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS (SPF)

Chers Confrères,

Lors de notre prochaine **Assemblée Générale en mars 2019**, aura lieu le dépouillement du vote par correspondance qui désignera les Conseillers Régionaux pour trois ans. Le Conseil Syndical, colonne vertébrale du Syndicat, détermine une ligne de conduite, désigne les membres du Bureau et le Président (cf. nos Statuts sur notre site internet <http://www.psychiatrie-francaise.com/SPF/Statuts>). Les conseillers sont des psychiatres qui offrent leur temps à la cause syndicale et qui, à cette occasion, enrichissent leurs connaissances, tant au plan humain qu'administratif et juridique.

Au cours du mandat actuel, vous avez soutenu nos actions en manifestant votre fidélité d'adhésion, ce qui confirme notre position de syndicat le plus représentatif de la spécialité et le seul regroupant l'ensemble des modes d'exercice.

Toutefois, confirmer notre représentativité par le règlement de votre cotisation est indispensable, mais non suffisant ; il faut aussi que des collègues se mobilisent pour nous représenter et agir régionalement dans toutes les instances ou l'avenir de la psychiatrie s'étudie et se décide. La psychiatrie comme l'ensemble de la médecine subit de fortes pressions, ce qui nécessite vigilance, réflexion et actions. Les tâches sont nombreuses, variées et peuvent convenir à tous les goûts et les savoir-faire.

FAITES entendre votre voix !

Soyez candidat pour votre région !

Tous les adhérents à jour de cotisation 2018 sont éligibles et les Conseillers sortant sont rééligibles.

Que l'action de votre (vos) conseiller(s) vous convienne ou que vous vouliez faire entendre votre différence, n'hésitez pas à vous présenter. Notre syndicat ne veut pas être un Club fermé : **il a besoin de forces neuves pour se renouveler et pour stimuler les anciens !**

SOYEZ acteurs de votre avenir !

Présentez-vous !

Maurice BENSOUSSAN
Président

À retourner au secrétariat du *Syndicat des Psychiatres Français* avant le **31 janvier 2019**
 par courrier (le cachet de la poste faisant foi) : *SPF* – 45, rue Boussingault 75013 PARIS
 par fax :  01 42 71 36 60 ou par mail :  secretariat@psychiatrie-francaise.com

SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS :
 élection des membres du Conseil Syndical de mars 2019 (mandat 2019-2022)

Professeur Docteur Nom : Prénom :

 @



Code postal : Ville :

à jour de sa cotisation 2018 au *Syndicat des Psychiatres Français*

déclare faire acte de candidature dans le cadre du renouvellement du Conseil Syndical du *Syndicat des Psychiatres Français* du mois de mars 2019

Pour la région : N°

Date :

Signature

ON EN PARLE

LE CPNLF

Patrick MARTIN

L'association du Congrès de Psychiatrie et de Neurologie de Langue Française (CPNLF), créée en 1889, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, reconnue d'utilité publique, association sans but lucratif, est à l'initiative du plus ancien et l'un des plus prestigieux colloques de psychiatrie francophone, se tenant chaque année dans une ville de France ou de la communauté francophone.

Elle perpétue ainsi la tradition des liens qu'elle a toujours établis avec les pays de la francophonie en termes d'échanges, en matière de formation, de connaissances scientifiques, de confrontation des pratiques par la dynamique de ses actions plurielles.

Elle cristallise cet état de l'art par l'aboutissement d'un travail collaboratif sous forme de deux rapports thématiques d'experts, dans la continuité de ce qui fut initié au XIX^{ème} siècle et qui fait partie de son identité et de son patrimoine.

Le développement professionnel continu (DPC) et l'élaboration de référentiels sont des objectifs prioritaires de cette société savante, reconnue pour la qualité de ses programmes de travail et pour la diversité des thématiques abordées.

Les jeunes psychiatres sont à l'honneur et liberté leur est faite de multiplier les initiatives au sein de cette association qui cherche ainsi à susciter et encourager les vocations dans la diffusion de travaux de recherche dans tous les domaines appliqués aux troubles mentaux en accordant différents prix et bourses.

Toujours innovante, l'association a mis en place une « Journée Pharmacien du CPNLF » pour favoriser les

échanges et les collaborations entre psychiatres et pharmaciens, qui complète ainsi celle organisée pour les soins infirmiers.

Tout à la fois agora, plus que jamais corpus de connaissance, cette société savante favorise les approches récentes tant au plan fondamental que clinique, chez l'enfant, chez l'adulte, dans les domaines de la psychiatrie, de la neurologie, de l'addictologie, de la psychopharmacologie et de la psychiatrie légale.

L'association du CPNLF, c'est aussi ces commissions qui travaillent sur des thématiques spécifiques :



L'association du CPNLF cherche également à regrouper dans ses démarches scientifiques les pays de langue française : de nombreuses associations scientifiques ou sociétés savantes francophones représentatives de leur pays d'origine sont membres de l'association du CPNLF

Cpnlf.fr

Cette année l'association du CPNLF organisera son 117^e colloque international à la Faculté de Médecine Université Saint-Joseph à Beyrouth, Liban du 19 au 22 juin 2019.

Dominique MASTELLI

La commission « Psychiatres libéraux » du CPNLF animée depuis de nombreuses années par les Drs François CONRAUX (St-Dié), Joël PON (Toulouse), Brigitte RIMLINGER (Montpellier) et Harald SONTAG (Strasbourg), travaille à favoriser les échanges, coopérations, et formations entre les psychiatres libéraux et les autres professionnels de santé : Psychiatres hospitaliers, hospitalo-universitaires, ou salariés, mais aussi médecins des autres disciplines, généralistes, et au-delà infirmiers, psychologues, éducateur... réunis grâce à l'association du CPNLF

Depuis 2015, sous l'impulsion du Dr Dominique MASTELLI (Strasbourg), elle récompense une « Initiative

Libérale », sous la forme d'un prix, remis tous les ans dans le cadre de la session libérale du Congrès de Psychiatrie et de Neurologie de Langue Française, où le lauréat présente son travail.

Ce prix, visant à promouvoir et développer la richesse de l'exercice libéral francophone, récompense un acteur de la santé mentale, qui dans le cadre de son activité libérale, a pris l'initiative de s'engager dans une pratique, une expérience, ou un projet innovant de nature aussi bien préventive que curative.

Cette année, pour la deuxième fois en partenariat avec le SPF et l'AFP, c'est le Dr Patrick STALLA (Borgo) que la commission a choisi de récompenser pour son engagement.

ON EN PARLE

MA DÉMARCHE PROFESSIONNELLE

Patrick STALLA

Pour bien situer ma vie professionnelle en Haute-Corse, il est utile de donner un bref aperçu de l'histoire récente de la psychiatrie Corse.

Curieusement, malgré la loi de 1838 et sa situation insulaire la Corse n'a possédé un établissement public de santé mentale qu'en 1974.

Pour la petite histoire, avant cette date, une convention avait été conclue entre la Corse et l'hôpital psychiatrique de Font d'Aurette dans l'Hérault. Les malades étaient enfermés dans des cellules, prévues pour cet usage et nommés « dépôts » qui existaient dans quelques villes côtières.

Dans ces locaux, ils attendaient « le bateau blanc » qui, possédant une cellule les amenait à Marseille, d'où ils étaient ensuite conduits à Font d'Aurette.

Ainsi est né à Ajaccio en 1974 le centre hospitalier spécialisé départemental de Castelluccio avec cinq cents lits à cette époque.

Il s'agissait d'une structure départementale ; deux ans après son ouverture, en 1976, la Corse s'est retrouvée scindée en deux départements : la Corse du Sud autour d'Ajaccio et la Haute-Corse autour de Bastia.

Il y avait donc une carence en structures et équipes psychiatriques en Haute-Corse.

Paris estimait avoir suffisamment financé la psychiatrie Corse avec cette création d'un grand hôpital pavillonnaire et a demandé aux Corses de gérer entre eux cette disparité.

C'était sans tenir compte de la rivalité ancestrale entre Ajaccio et Bastia : rien n'a été fait et le sous-équipement psychiatrique a perduré en Haute-Corse de façon problématique pour la population et pour l'administration sanitaire et préfectorale.

C'est dans ce contexte qu'une dizaine d'années plus tard, en 1985, un promoteur de Haute-Corse Monsieur Henri ZUCCARELLI m'a contacté pour un projet éventuel de création d'une clinique psychiatrique dans le département.

Pour ma part j'avais quitté depuis peu l'hôpital de Castelluccio, dans lequel j'avais été interne puis assistant, pour m'installer en libéral, « chez moi » en Haute-Corse ; le travail institutionnel et les équipes me manquaient.

Je me suis donc engagé immédiatement et totalement dans ce projet en gérant le versant médical.

L'idée d'un établissement privé de santé mentale a rencontré rapidement une opposition de principe de la médecine publique.

Mon intégration dans la société Corse et mon vécu hospitalier ont fait que j'entretenais des relations amicales avec les trois médecins chefs de la psychiatrie publique de Haute-Corse (deux secteurs adultes et un intersecteur de psychiatrie infanto-juvénile).

Pour faire face à l'opposition qui commençait à s'organiser, Monsieur ZUCCARELLI et moi-même avons proposé une rencontre avec ces trois médecins qui ont immédiatement accepté.

Durant plusieurs années la problématique des hospitalisations sous contrainte s'acutisaient en Haute-Corse.

J'ai donc proposé, en cas de création de la clinique, de prendre en charge dans ce nouvel établissement ce type de patients : cela représentait un soulagement pour les médecins, les équipes de secteur et les administrations de tutelle.

Cette proposition a mis fin au conflit naissant et c'est en 1987 qui s'est ouverte, sur la commune de Borgo (dans ce que l'on nomme aujourd'hui le grand Bastia) la Clinique San Ornello dont j'assume depuis la direction médicale.

C'était une nouveauté de confier à un établissement privé la gestion des hospitalisations sous contrainte.

Pour essayer de traiter au mieux cette problématique, nous avons proposé de les prendre en charge du début de la mesure jusqu'à la fin.

C'est ainsi qu'une équipe est disponible 24 heures sur 24, tout au long de l'année, pour aller chercher dans tout le territoire du département les personnes faisant l'objet (avant d'un PO puis d'une HO) d'une SPDRE.

Les forces de l'ordre nous prêtent main forte si nécessaire, pour appréhender le patient.

Nous le transférons ensuite dans notre véhicule sur la clinique.

En ce qui concerne les (PV, HDT) SPDT, nous les recevons aussi 24 heures sur 24 avec de surcroît une convention avec le Centre Hospitalier de Bastia : lorsqu'une mesure de SPDT est réalisée sur le Centre Hospitalier de Bastia, notre équipe mobile s'y rend pour rencontrer le patient, le prendre en charge et le conduire à la clinique.

L'équipe se compose d'un psychiatre, un infirmier et un chauffeur-homme de sécurité.

Ce fonctionnement s'est bien évidemment amélioré progressivement pendant ces 30 années écoulées et semble donner satisfaction aux professionnels, aux autorités et à la population.

Je conclus ce chapitre en précisant que nous prenons également en charge les D398 que nous allons chercher au Centre de détention de Borgo.

Ces hospitalisations de détenus ne sont pas rares du fait de l'insularité et des difficultés de transfèrement sur le continent (difficultés liées à la géographie mais également aux méandres des règlements administratifs sanitaires et pénitentiaires).

Ce fonctionnement nous amène à travailler régulièrement avec nos confrères hospitaliers et leurs équipes ; depuis trente ans la collaboration est plus que rodée.

Dans le but d'améliorer et de poursuivre la prise en charge des patients hospitalisés nous avons déposé quelques années plus tard un dossier de création d'un hôpital de jour, voisin de la clinique.

Cet hôpital de jour a maintenant 20 ans d'existence et s'est étoffé au niveau de l'équipe médicale et des activités proposées (six psychiatres interviennent, de nombreuses activités dans et hors des murs des groupes de TCC pour divers pathologies, des groupes de psychoéducation pour les patients bipolaires et leurs familles, deux groupes de méditation de pleine conscience, des intervenants extérieurs...).

Enfin les hospitalisations sous contraintes nous ont amené à être en lien avec la justice. En particulier, de temps à autre nous recevons des mineurs adressés soit par un magistrat soit par la Préfecture.

Dans un premier temps il a fallu réaliser une adaptation structurelle.

Ce sont aussi à l'origine de collaboration avec l'inter secteur de psychiatrie infanto-juvénile cela nous a permis (non pas d'apprendre) mais de vivre le fait de l'absence de lieu d'hospitalisation complète pour les mineurs en Haute-Corse.

Toujours avec le même promoteur (et... !) nous avons créé une unité de 5 lits pour les mineurs il y a une quinzaine d'années.

Ce service est depuis pleinement intégré au fonctionnement de la pédopsychiatrie publique départementale.

D'autres projets sont en réflexion et seront éventuellement réalisés grâce aux jeunes confrères qui m'ont rejoint au fil des années.

COURRIER DES LECTEURS

PERTE DE VIGILANCE

Jean-Pierre GOGUELIN

De retour de vacances, j'ouvre mon courrier. Une lettre du « Ministère » m'informe que je ne suis pas inscrit sur la liste des établissements accueillant des PMR (Personne à Mobilité Réduite) et qu'à ce titre, je vais avoir une amende.

Inquiet, je téléphone et tombe sur un interlocuteur qui confirme et me propose de m'aider à me mettre en règle.

À la suite d'un interrogatoire sur la configuration de ma consultation, questionnaire bluffant, il me propose de régler la taxe ministérielle par carte bancaire professionnelle ou privée : soit 999 €.

J'obtempère et communique même mon cryptogramme. J'avais pourtant tous les éléments pour ne pas céder à la panique : délai trop court, absence de lettre de relance, courrier bien imité mais non en provenance du ministère et sollicitation du cryptogramme. Ma banque a refusé la transaction et je n'ai pas eu de relance malgré un mail me confirmant la vente d'une formation (999,99 €) éligible à remboursement !

Moralité « ne pas céder à la panique » et « ne pas délivrer son cryptogramme ».

Le colloque prévu sur « **Intelligence artificielle et robotique** »
prévu le 15 mars 2019
est reporté en **mars 2020**.

COURRIER DES LECTEURS

Richard BRODA*

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt votre éditorial du dernier numéro (258) de *La Lettre de Psychiatrie Française* et je me permets d'y réagir, je suis d'accord avec vous. En effet l'histoire bégaye pour se reconduire de manière sidérante concernant la psychiatrie publique.

D'une part, cette dernière subit le sort du secteur public, en tant qu'il est sans cesse grignoté et désinvesti par le pouvoir politique et l'administration (avec leur protestation due aux bons sentiments et la main sur le cœur).

D'autre part, il y a un affaiblissement concomitant des valeurs républicaines de la France, une rétraction de son audience internationale dans des domaines où elle a été pionnière. La mise en place des ARS ligote jusqu'aux directeurs des Hôpitaux (la contrainte ne s'adresse pas qu'aux patients et à leurs soignants), bloque non pas seulement les projets, mais ce qui est simplement la lutte contre le vieillissement des structures. On n'investit plus, sauf à la sauvette comme à Rouen.

La paupérisation atteint le pays, on le perçoit dans les structures publiques de soins, et encore plus dans des zones abandonnées du territoire par la République.

La Haute Autorité de Santé (HAS) s'entoure d'experts qui se heurtent régulièrement aux Sociétés Savantes, mais qui justifient des politiques de santé adaptées à « leurs » objectifs. C'est particulièrement clair lors d'un appel d'offres de l'ARS d'Île-de-France pour l'ouverture d'une institution d'accueil d'« adultes autistes » regroupées où ça ? À côté de l'Hôpital psychiatrique des Mureaux. On institue des normes (les plus arbitraires et réductrices), par des textes émanant de l'HAS, et on prend des décisions lourdes pour l'avenir.

Un des enjeux de ces instances médico-politico-administratives est de masquer l'objet possible des débats avec les praticiens du terrain, et d'échapper aux amendements et aux critiques. Par ailleurs, l'HAS s'était prononcée contre la psychothérapie institutionnelle, de quel droit, et sans se référer au vif des expériences, ou de savoirs avérés qu'on peut interroger. On s'arroge le

pouvoir de statuer sur des questions subtiles, et de nous mettre au pas par des réglementations absconses (on en a eu la relation dans la *LLPF*).

Court-circuitage insupportable de nos savoirs et expériences, instauration d'un ensemble politico-bureaucratique décisionnaire qui ignore tout du terrain.

Dans les centres de décision, cette bureaucratie n'a de cesse d'imposer son hégémonie sur les directeurs, par des offices managériaux du soin (le timing, la traçabilité, la rentabilité, *etc...*) loin de la réalité quotidienne de la souffrance, et qui bousculent la déontologie, si ce n'est l'éthique.

Cette courroie de transmission dont vous nous parlez si justement, chère Madame Koechlin, permet de déconnecter la prise de décision de ses enjeux démocratiques. Aspect aggravé dans la période actuelle quand le pouvoir est délocalisé.

A-t-on oublié ce qui fait la spécificité de notre discipline ? L'oubli s'installe de dizaines d'années de travail consacrées à la psychiatrie de secteur, d'un parcours historique théorico-pratique de sortie de l'asile, d'expériences institutionnelles étonnantes et de l'histoire de ses acteurs petits et grands. Peut-on encore parler de la possibilité d'innover quand les leçons historiques de notre discipline sont gommées.

Les soignants en psychiatrie (et les autres) doivent aussi être respectés dans la dimension contractuelle économique / juridique avec élargissement de leur droits. Les Praticiens Hospitaliers ont droit à une carrière attractive. Savons-nous qu'à l'AP-HP, les infirmières n'ont pas le droit à la contribution entrepreneuriale « 50 % mutuelle » ? Les conditions de travail devenues très difficiles. Dans un grand service de l'AP-HP, des départs massifs ont créé un trou dans le fonctionnement. D'où le recrutement des intérimaires peu formées. Il faut proposer de nouveaux statuts pour permettre d'exercer le métier comme citoyen et sujet dans le travail individuel et collectif. Arrêter avec les hiérarchies infantilisantes.

Madame la Ministre de la Santé a souhaité faire de la psychiatrie publique, l'objet sien d'une attention particulière.

Attendons – mais le temps est compté pour empêcher les situations de catastrophe.

* Psychanalyste, ancien PH en Psychiatrie.

LA PAROLE AUX INTERNES EN PSYCHIATRIE



Bureau de l'AFPEP 2018/2019 :

De gauche à droite : Pauline ESPI, Romain SAYOUS, Charles SO, Joël BUISSON, Audrey FONTAINE, Thomas BARBARIN, Pauline BOIROUX, Robin JOUAN, Radu IUGA.

CONGRÈS NATIONAL DES INTERNES EN PSYCHIATRIE

Équipe de l'AFPEP

Les 18 et 19 octobre 2018 les internes de psychiatrie se sont retrouvés lors du congrès national des internes de psychiatrie à Lille.

À cette occasion, ils ont pu profiter de nombreuses conférences de leurs pairs et de leurs seniors, ainsi que des présentations du centre collaborateur de l'Organisation Mondiale de la Santé de Lille, seule structure de ce type centrée sur la santé mentale en France, et de l'offre de soins publique et privée de la région.

La présence d'associations d'usagers et de familles sur l'ensemble des deux journées et lors de symposiums, UNAFAM et ÉTOILE BIPOLAIRE notamment, a permis des échanges directs, et de centrer le débat sur ceux qui sont au cœur de notre travail, les usagers, et sur leur vie et expériences quotidiennes.

Les liens avec l'international ont été soulignés grâce à la présence des internes et jeunes médecins européens : European Federation of Psychiatric Trainees, Early Career Psychiatrist de l'European Psychiatric Association,

la présence du Dr Marc Hermans, représentant de l'Union Européenne des Médecins Spécialistes, section psychiatrie, ainsi que la participation de Médecins Sans Frontières.

Les congressistes ont également pu profiter d'un cours sur le leadership médical, dispensé par un expert en éducation médicale. Certains ont pu participer à un focus-group pour la recherche Impact-S. D'autre part, un petit groupe a pu travailler en inter-professionnalité avec des étudiants en informatique, des étudiants infirmiers et les représentants d'usagers et de familles d'usagers sur la question de l'amélioration de l'accès aux soins en santé mentale lors de l'hackathon #disruptmasantementale. Les 5 équipes ont présenté 5 solutions innovantes de qualité. Le jury a eu du mal à délibérer pour élire les 2 projets les plus prometteurs ! Les 2 projets gagnants vous seront décrits dans le prochain numéro du magazine des internes.

Lors de cet événement annuel, l'Association Française Fédérative des Étudiants en Psychiatrie (AFPEP) renouvelle son bureau national.

1. BUREAU

L'équipe élue pour représenter les internes sur le plan national pour l'année 2018/2019 est la suivante :

– *Présidente : Audrey FONTAINE*

Audrey entre en 7^{ème} semestre d'internat à Lille. Très sensible aux questions d'éducation médicale, de formation et de promotion positive de la discipline, Audrey s'est investie dans l'associatif dès le début de son internat. Elle commence son implication nationale à l'AFFEP en 2015 en tant que coordinatrice nationale, puis deviendra successivement vice-présidente en 2016 et présidente en 2017.

Pour joindre Audrey : president@affep.fr

– *Vice-président : Charles SO*

Charles est interne en 7^{ème} semestre à Tours. Il est investi au sein de l'AFFEP depuis plusieurs années, ayant servi d'abord comme référent local puis comme délégué EFPT pour la France. Outre ses fonctions de vice-président de l'AFFEP, Charles est également au sein du bureau de l'association européenne des internes de psychiatrie, l'EFPT. Il y occupe le poste de IT secretary.

– *Secrétaire : Joël BUISSON*

Joël commence son 3^{ème} semestre de psychiatrie à Dijon. Il s'est impliqué dans son association locale en 2017/2018, puis a décidé de d'étendre son engagement associatif au niveau national et de rejoindre le bureau de l'AFFEP.

– *Trésorier : Romain SAYOUS*

Romain Sayous est interne en 7^{ème} semestre de psychiatrie de la subdivision de Lyon. Il est actuellement en inter CHU à Paris. Romain est impliqué dans la structure depuis de nombreuses années. Après avoir été webmaster, puis coordinateur syndical, il prend désormais le poste de trésorier.

– *Coordination Nationale : Pauline ESPI*

Pauline va débiter son 5^{ème} semestre d'internat de psychiatrie à Lyon.

Elle s'engage cette année au sein du bureau national de l'AFFEP en tant que coordinatrice nationale afin de participer aux réflexions sur le devenir de la formation des internes, d'élargir les débats et d'être force de propositions en mettant en lien ce qui émerge au niveau local.

– *Coordination Syndicale : Robin JOUAN*

Robin est interne en 2^{ème} année de psychiatrie à Nice. Faisant suite à un engagement associatif important au sein de l'ANEMF (Association Nationale des Étudiants en Médecine de France) pendant ses études médicales, Robin a décidé de reprendre les activités associatives pendant l'internat en intégrant le bureau de l'AFFEP au poste de coordinateur syndical. Il travaillera notamment avec le reste du bureau sur la poursuite du travail de réflexion et d'application de la réforme du 3^{ème} cycle pour les internes en psychiatrie.

– *DÉLÉGUÉS DE LA FRANCE AUPRÈS DE L'EFPT (European Federation of Psychiatric Trainees) Radu IUGA*

Radu est originaire de Roumanie. Après avoir rélégué ses études de médecine à Cluj-Napoca en Roumanie, il décide de venir faire son internat de psychiatrie en France. Il entre dans son en 5^{ème} semestre de psychiatrie à Besançon.

Les questions de mobilités et de liens entre pays d'Europe sont des sujets qui lui sont chers, et c'est tout naturellement qu'il a postulé pour devenir délégué de la France auprès de l'European Federation of Psychiatric Trainees.

Radu ambitionne au cours de son mandat de développer le programme d'échange de l'EFPT en augmentant le nombre de terrains de stages proposés par la France et en facilitant l'accès des internes de psychiatrie français à ce programme.

– *Pauline BOIROUX :*

Pauline entre troisième semestre de psychiatrie à Montpellier en novembre prochain.

Grâce à son poste de déléguée de la France auprès de l'association européenne des internes en psychiatrie (EFPT), Pauline a la volonté d'aider au développement des relations internationales et au partage de compétences entre internes.

– *Webmaster : Thomas BARBARIN*

Thomas est en 4^{ème} année de DES de psychiatrie à Dijon, après avoir réalisé son externat à Lyon.

Thomas entame sa troisième année au poste de webmaster de l'AFFEP. Le projet cette année est de terminer la refonte du site web, pour le rendre plus moderne, plus ergonomique et mobile friendly, puis de l'entretenir. Le projet est déjà bien avancé, et nous espérons pouvoir mettre en ligne le nouveau site d'ici fin 2018.

2. PROJETS

Outre la représentation sur le plan national, les principaux projets de l'année seront de réunir les internes autour de leurs intérêts communs, de les aider à réaliser leurs projets collaboratifs, de redynamiser le réseau de référents locaux, véritables clés de voute de la structure de l'association, de travailler sur la réforme du 3^{ème} cycle et la formation des internes, ainsi que d'accroître nos liens avec nos confrères européens. Le site internet de l'association fera également peau neuve.

Les internes en psychiatrie sont une véritable force vive dans le domaine de la santé mentale et des maladies psychiques. Ils se mobilisent au quotidien pour essayer d'améliorer la vie des usagers du système de soins. Il faut pouvoir les former à leur futur métier dans les meilleures conditions possibles et leur donner l'opportunité de créer et d'intégrer des dispositifs innovants qui changeront le paysage de la santé mentale de demain.

L'ensemble de l'équipe de l'AFFEP est joignable à l'adresse mail suivante : contact@affep.fr

LIVRES EN IMPRESSIONS

ESPRIT D'ESCALIER, ES-TU LÀ ?

**Lydia LIBERMAN
 GOLDENBERG**

Après avoir reçu trois petits livres rouges plus intéressants les uns que les autres, constatons que la directrice de cette nouvelle collection Thema/Psy a visé juste, sur une idée qui semble simple à énoncer mais difficile à mettre en œuvre. Pour ceux qui l'ignorent encore, Manuelle Missonier, philosophe, fondatrice de Carnet/Psy en 1995, a toujours su par ses informations et ses dossiers réunir les psychiatres quelques soient leurs appartenances. Elle souhaite, par cette collection, permettre aux auteurs l'utilisation du « Je » afin de contribuer à une transmission plus directe avec leurs lecteurs. Voici ce qu'elle en disait dans un entretien :

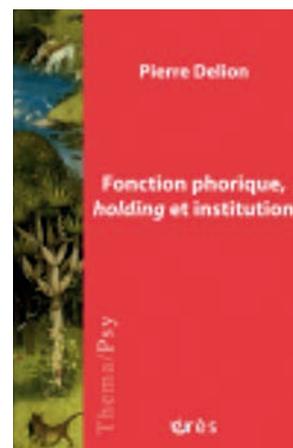
Souvent universitaires, ou de formation médicale, les psychanalystes dans leurs textes ont rarement recours au « Je ». Parler de soi à propos d'une idée, d'un concept longuement élaboré, c'est lui apporter une dimension pédagogique et une profondeur réelle.../... Lorsque je leur ai parlé du projet de la collection, j'ai été confrontée à une certaine résistance pour l'utilisation du « Je ». Or les jeunes professionnels ont besoin de pouvoir s'inspirer de ces cheminements pour trouver leur propre voie. Qu'un clinicien accompli s'expose en exemple est une source d'inspiration.



Trois ouvrages ont déjà paru : Il s'agit de celui de **Anne Brun** professeur de psychopathologie à Lyon II, intitulé « *Aux origines du processus créateur* » où elle explore à partir de son travail inaugural sur Henri Michaux, les méandres de l'acte créateur. Celui de **Roger Perron**, psychanalyste, compagnon de Roger Misès, intitulé « *En scène au psychodrame* » explique comment et pourquoi mener le jeu, parfois indispensable dans certaines situations cliniques bloquées.

Cela dit, j'ai choisi de rapporter l'ouvrage de **Pierre Delion** qui débute par une page du poète Yves Bonnefoy où

l'enfant demande à l'homme d'être son père. Ainsi, en partant de l'observation du développement normal de l'enfant (et de ses petits-enfants) Pierre Delion, connu pour sa persévérance et son courage dans les prises en charge des enfants autistes, explicite son concept de « *fonction phorique, holding et institution* », en ces temps où l'institutionnel est si souvent mis à mal dans les structures de soins. Il nous fait la surprise de faire dialoguer Michel Tournier et Donald Winnicott afin de bien faire comprendre le holding traduisible en phorie. L'un parle plus de la fonction paternelle (dans la figure du Roi des Aulnes mais aussi dans Vendredi ou les limbes du Pacifique), l'autre de mère « suffisamment bonne » ou plutôt « adéquate sans plus » et les deux sont complémentaires, comme Pierre Delion l'explique en passant par des auteurs comme Joyce Mac Dougall, Henri Maldiney et bien sûr Tosquelles et Jean Oury.

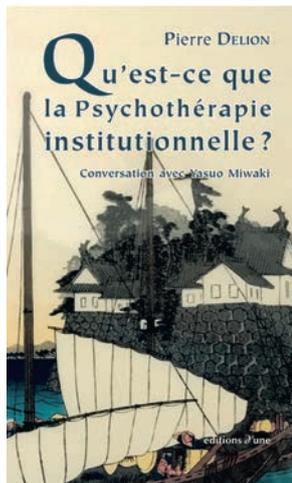


Il développe l'idée que toute fonction phorique contient en elle celle de séparation. Chez les enfants en difficulté de développement, les soignants des espaces de soin exercent une *fonction sémaphorique* (ils portent les signes de souffrance de l'enfant avec lui). Le but du travail institutionnel, telle la réunion, est de faire advenir la *fonction métaphorique*. Je conseille particulièrement le dernier chapitre concernant les aspects institutionnels de la fonction phorique. En quelques pages, Pierre Delion donne les arguments imparables pour continuer à faire vivre des lieux de soins psychothérapeutiques essentiels à certains de nos patients.

Lors du colloque sur l'expertise de l'AFP, j'ai rencontré une philosophe éditrice, **Sophie Legrain*** qui a fait paraître « *Qu'est-ce que la psychothérapie institutionnelle ?* » de Pierre Delion, un petit livre d'une cinquantaine de pages. Il s'agit d'une conversation entre Pierre Delion et Yasuo Miwaki qui a eu lieu fin 2017 au Japon, pour la parution du livre de Pierre

* editionsdune.fr

Delion *Mon combat pour une psychiatrie plus humaine*. Yasuo Miwaki avait découvert la psychothérapie institutionnelle en 1998 lors d'un stage qu'il fit à la clinique de La Borde avec Jean Oury. Continuant à promouvoir la psychothérapie institutionnelle au Japon, il a proposé à Pierre Delion une conversation-entretien, trame d'une conférence prononcée à Tokyo en novembre 2017. C'est cette conversation que je vous propose de découvrir, car là encore, le lecteur découvrira comment la psychothérapie institutionnelle fut inventée et par quels détours elle dut passer. Expliquer aux Japonais comment les Occidentaux ont pensé les soins psychiatriques après la deuxième guerre mondiale, demande une décentration qui aboutit à une mise en perspective de la psychothérapie institutionnelle par rapport à la société où elle est mise en œuvre.



Quelques secondes avant la dématérialisation...

Chers Lecteurs,

Comme vous l'avez sans doute lu en page 3, voici l'ultime numéro généreusement distribué dans sa version papier pour les non-abonnés. J'ai moi-même connu l'Association Française de Psychiatrie grâce à ce média tandis que j'étais interne. Sans lui, je n'aurais jamais osé pousser les portes de cette institution créée il y a 50 ans, qui résonne toujours de grands noms de la Psychiatrie. C'est pourquoi je parie que beaucoup d'entre vous aurez le courage de vous abonner pour continuer à recevoir les nouvelles de notre belle profession, à lire les nombreux confrères et consœurs qui aiment la liberté d'expression offert par la Lettre (et vous en saisissez à votre tour !), à préparer grâce à l'agenda et à cette rubrique vos envies nouvelles d'approfondir connaissances et expériences.

Vous êtes très nombreux à apprécier ce média qui fait le lien entre les différentes pratiques de notre profession.

La liberté se prend, se paie, mais n'a pas de prix.

PAS DE DISCOURS SANS LECTURE

OUVRAGES RÉCEMMENT PARUS

Théories de la dégénérescence : d'un mythe psychiatrique au déclinisme contemporain

HOCHMANN Jacques

Paris - O. Jacob - 2018 - Br. - 24,90 €

Thérapies comportementales et cognitives en 37 notions

CHAPELLE Frédéric, MONIE Benoît, ROLLON Poinot, RUSINEK Stéphane

Malakoff (Hauts de Seine) - Dunod - 2018 - Br. - 29,00 €

De la division du travail social

DURKHEIM Émile

Paris - Classiques Garnier - 2018 - Br. - 58,00 €

Architecture et ingénierie à l'hôpital : le défi de l'avenir

Sous la direction de François LANGEVIN

Rennes - Presses de l'EHESP - 2018 - Br. - 40,00 €

Le corps, d'abord

DEJOURS Christophe

Paris - Payot - 2018 - Br. - 8,20 €

Dictionnaire freudien

Sous la direction de Claude LE GUEN

Paris - PUF - 2018 - Br. - 59,00 €

Autre (E) Cliniques transculturelles

Sous la direction de Marie-Rose MORO

Grenoble - Pensée sauvage - 2018 - Br. - 23,00 €

Quand manger fait souffrir

Sous la direction de Claire SQUIRES et Nathalie PRESME

Paris - Érès - 2018 - Br. - 25,00 €

Rencontre avec Roger Salbreux

Le handicap comme combat aux côtés des enfants

DUGNAT Michel, SALBREUX Roger

Paris - Érès - 2018 - Br. - 18,00 €

REVUE PSYCHIATRIE FRANÇAISE

L'ESPRIT, LE CORPS ET LA MACHINE

3/17 :

- Yves MANELA : *Éditorial : L'humain et la machine*
- Simon-Daniel KIPMAN : *La machine et le machin*
- Jean-Philippe CATONNÉ : *Homme augmenté et citoyen abusé*
- Marc HAYAT : *L'homme limite et l'Intelligence Artificielle*
- Patricia ADAM : *L'homme machine : Homme augmenté, homme amputé ? Psychiatre dénaturé ?*
- Armelle HOURS : *Avancées actuelles de la médecine, un conte de fée ?*
- Jean-Bruno MÉRIC : *L'intelligence artificielle*
- Jean-Pierre KLEIN, Emmanuelle d'ANDRÉ : *Être l'Objet des machines, Être Sujet de son imaginaire : art-thérapie et Locked-in-syndrome*
- Dominique MOREL-MANELA : *L'I.A. selon l'écrivain P.K. Dick*
- I. MANOR, M. GRANEK, S. TYANO : *La coque de bois*
- Serge TISSERON : *Du régulateur à boules de Watt à la cyber psychologie*
- Yves MANELA : *Quelques pages du Cours de philosophie biologique et cognitiviste*
- Henri ATLAN : *Survenance des logiciels : le fonctionnalisme*



ENVIE DE LIRE

- *La science du cerveau et la connaissance* de Gérard EDELMAN, ouvrage analysé par Maya EVRARD
- *L'ordre étrange des choses* de Antonio DAMASIO, ouvrage analysé par Maya EVRARD



<p>PSYCHIATRIE FRANÇAISE</p> <p>3/17 : L'ESPRIT, LE CORPS ET LA MACHINE</p> <p>Bon de commande à retourner au SPF : 45, rue Boussingault – 75013 Paris</p>	<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Pr <input type="checkbox"/> Dr : Nom : Prénom :@..... Code postal : Ville : Commande exemplaire(s) du N° 3/17 x 25 € = € à régler par chèque établi à l'ordre du Syndicat des Psychiatres Français.
---	---

PETITES ANNONCES

RAPPEL

Les tarifs des petites annonces
sont à demander par

annonces@psychiatrie-francaise.com

Les ordres doivent parvenir au secrétariat

- Pour le N° 261 : le **11 janvier 2019** au plus tard, pour une parution **semaine 5**.
- Pour le N° 262 : le **15 février 2019** au plus tard, pour une parution **semaine 10**.
- Pour le N° 263 : le **22 mars 2019** au plus tard, pour une parution **semaine 15**.
- Pour le N° 264 : le **26 avril 2019** au plus tard, pour une parution **semaine 20**.

(ref. 4160) **75 – PARIS 15^e** – L'Association de la Protection Sociale de Vaugirard recherche **Médecin psychiatre (H/F) en IME**, auprès d'adolescents CDI de 0.24 ETP, CCNT 15/03/1966. CV à envoyer à dir.imecaj@asspsv.fr

**LE CENTRE HOSPITALIER
AUNAY-BAYEUX (CALVADOS)**
établissement généraliste gérant
un secteur adulte et un secteur infanto-juvénile

RECHERCHE

UN PÉDOPSYCHIATRE

Le CHAB est un hôpital général dont les implantations principales se situent à 25 minutes de Caen par voie express. Il couvre toutes les grandes disciplines médicales de proximité : MCO SSR psychiatrie, médico-social. Proche de la mer et des plages du débarquement, sa ville d'implantation principale, Bayeux, offre un cadre de vie agréable et touristique, à 2h30 de Paris par train direct et fréquent.

Le poste à pourvoir est à temps plein ; il comporte une activité intra hospitalière dans une unité d'hospitalisation à temps complet à vocation départementale (15 lits pour enfants à 3 à 12 ans). Il implique aussi une activité de consultation de secteur. L'équipe pédopsychiatrique est composée de 5 autres praticiens hospitaliers qui desservent en outre 3 hôpitaux de jours, 3 CMPEA et une unité de thérapie familiale.

Envoi des candidatures à :
Centre Hospitalier Aunay-Bayeux
à l'attention de **Mr le Directeur**
13, rue de Nesmond – 14400 BAYEUX
ou par mail à : sec.direction@ch-ab.fr

(ref. 4161)

LA FONDATION L'ÉLAN RÉTROUVÉ

RECHERCHE

Pour son Pôle autisme :

- **UN MÉDECIN PSYCHIATRE** en CDI à mi-temps pour l'Hôpital de jour pour adolescents et jeunes adultes (15-25 ans) situé à Antony (92).
- **UN MÉDECIN PSYCHIATRE** en CDI à mi-temps pour l'Hôpital de jour pour adolescents et jeunes adultes (8-18 ans) situé à Fontenay-aux-Roses (92).

Ces deux postes sont disponibles de suite et peuvent être attribués à des candidats distincts. Pour plus de précisions sur le poste, veuillez contacter le **Dr Moïse ASSOULINE** moise.assouline@elan-retrouve.org

Pour son Pôle psychiatrie adulte :

- **UN MÉDECIN PSYCHIATRE** en CDI à temps plein pour l'Hôpital de jour « Institut Paul Sivadon 9^{ème} », situé dans le 9^{ème} arrondissement de Paris. (PH détaché possible).
Établissement de psychiatrie adulte non sectorisé de 120 places. Prise en charge globale et diversifiée par une équipe pluridisciplinaire à partir d'un projet de soin modulable et personnalisé. Pour plus de précisions sur le poste, veuillez contacter le **Dr Luc DARTOIS** au ☎ 01 49 70 88 88.
- **UN MÉDECIN PSYCHIATRE** en CDI à temps plein et un médecin généraliste en CDI à temps plein pour le Centre Gilbert Raby spécialisé en addictologie, SSR et hospitalisation de jour situé à Meulan-en-Yvelines (78).

Pour plus de précisions sur le poste, veuillez contacter le **Dr Michel MOULIN** au ☎ 01 49 70 88 88.

Toutes les candidatures sont à adresser au
Médecin Directeur MOULIN Michel à l'adresse suivante :
michel.moulin@elan-retrouve.org

(ref. 4162)

LES CHEMINS DE LA CONNAISSANCE VOUS CONDUIRONT...

FORMATION

EN FRANCE

PARIS, du 15 au 18 et du 12 au 14 décembre, et du 16 au 18 janvier 2019 : La Ligue Française pour la Santé Mentale (LFSM) organise une formation en psychopathologie (session d'approfondissement) sur le thème « **Initiation à l'analyse des pratiques professionnelles** ». – Informations et inscriptions : LFSM – Pôle Formation – ☎ 01 42 66 20 70 ou par ✉ pole.formation@lfsm.fr

RÉUNIONS ET COLLOQUES

EN FRANCE

Décembre 2018

RENNES, le 11 : Le Centre Collaborateur OMS pour la recherche et la formation en santé mentale (CCOMS) organise un colloque sur le thème « **E-Santé mentale : valide & safe ? Enjeux éthiques, cadre juridique, qualité des outils** ». – Informations et inscriptions : CCOMS – 211, rue Roger Salengro – 59260 HELLEMMES – ☎ 03 20 43 71 00 – 🌐 www.ccomssantementalelillefrance.org

LYON, les 13 et 14 : L'Institut de Formation et d'application des Thérapies de la Communication (IFATC) organise un colloque sur « **L'insoutenable immaturité de l'être** ». – Informations et inscriptions : IFATC – 117, rue Garibaldi – 69006 LYON – ☎ 04 72 83 51 12 – ✉ ifatc@ifatc.com

RENNES, le 14 : Le Pôle Hospitalo-Universitaire de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent (PHUPEA, CHGR et Université de Rennes 1), l'Association AEMP et l'Association COPELFI organisent un colloque international sur le thème « **Équipes Mobiles et Psychotraumatismes : quels enjeux, quelles pratiques ?** ». – Informations et inscriptions : Madame Clémentine MORICE NGANGU – Secrétariat du Pr Sylvie TORDJMAN – 154, rue de Châtillon – 35200 RENNES – ☎ 02 99 51 06 04 – ✉ phupea.colloque@ch-guillaumeregnier.fr

PARIS, le 17 : La Société Médico-Psychologique organise une séance consacrée à « **Mai 68 : entre histoire et mémoire** ». – Informations et inscriptions : ✉ jacqueline_parrant@orange.fr ou ✉ sylvie.r.vermeersch@gmail.com

PARIS, les 17 et 18 : La Ligue Française pour la Santé Mentale (LFSM) organise un colloque sur le thème « **Libérer la parole. L'esprit des psychothérapies humanistes : défi et libération dans la relation à l'autre** ». – Informations et renseignements : ☎ 01 42 66 20 70 – ✉ pole.formation@lfsm.fr

Février 2019

PARIS, le 11 : Le Département de Psychiatrie de l'adolescent et de l'adulte jeune organise un Séminaire Babylone sur « **Angoisse et tendresse dans le fantasme de retour au ventre maternel chez l'adulte vieillissant. Figures d'une troublante fantaisie chez Goethe, Tolstoï, Mauriac et quelques autres...** ». – Informations et inscriptions : Institut Mutualiste Montsouris – 42, bd Jourdan – 75014 PARIS – ☎ 01 56 61 69 80 – ✉ corinne.dugre-lebigre@imm.fr

Mars 2019

PARIS, le 12 : L'École de Propédeutique à la Connaissance de l'Inconscient organise une journée sur « **Le mariage et ses symptômes** ». – Informations et inscriptions : EPCI – 1, Rue Pierre Bourdan – 75012 Paris – ☎ 01 43 07 89 26 – 🌐 www.epci-paris.fr/

Dans toute la France, du 18 au 31 : Les 30^{èmes} Semaines d'Information sur la Santé Mentale se dérouleront sur le thème « **Santé Mentale à l'ère du numérique** ». – Informations et inscriptions : Collectif des SISM – ☎ 01 45 65 77 24 – ✉ sism.contact@gmail.com

PARIS, le 22 : L'Association de Promotion des Soins Psychiques en Institutions (A.P.S.P.I.) organise un colloque sur le thème « **L'intime à l'épreuve de la vie institutionnelle** ». – Information et renseignements : APSPI – Colloques - Château de Villebuzin - Rue André Chermette -91310 Longpont-Sur-Orge – ✉ accueil@apspi.net site : http://apspi.net/prochain-colloques/14

PARIS, les 22 et 23 : Santé mentale France organise avec Arts et thérapie, confrontations une formation festival-théâtre sur le thème « **Théâtre sans rideaux IV** ». – Informations et inscriptions : Santé mentale France – 31, rue d'Amsterdam – 75008 Paris – ✉ contact@santementalefrance.fr

PARIS, le 23 : La Société Médecine et Psychanalyse organise son XVII^{ème} colloque sur « **Propos sur l'Irrémédiable, La résistible ascension du numérique dans la santé et son devenir pour l'humain** ». – Informations et inscriptions : SMP – 🌐 www.medpsych.org

PARIS, le 29 : Le Département de Psychiatrie de l'Adolescent et du Jeune Adulte organise un colloque sur le thème « **Mémoire traumatique et fonctionnement limité à l'adolescence** ». – Informations et inscriptions : Institut Mutualiste Montsouris – Département de Psychiatrie – Corinne Dugré – ☎ 01 56 61 69 80 – ✉ corinne.dugre.lebigre@imm.fr

Avril 2019

PARIS, le 1^{er} : Le Département de Psychiatrie de l'adolescent et de l'adulte jeune organise un Séminaire Babylone sur « **Le pavillon d'or de Mishima : l'adolescence incendiaire** ». – Informations et inscriptions : Institut Mutualiste Montsouris – 42, bd Jourdan – 75014 PARIS – ☎ 01 56 61 69 80 – ✉ corinne.dugre-lebigre@imm.fr

PARIS, le 3 : Les Amis du Centre Claude Bernard organise leur XXVIII^{ème} colloque sur « **Présence / Absence les enjeux de la séparation dans les processus de soins et d'apprentissage** ». – Informations et inscriptions : Association des Amis du Centre Claude Bernard 20 rue Larrey – 75005 PARIS – acb@centrecclaudebernard.asso.fr

MARSEILLE, du 3 au 5 : Le CREAI PACA et CORSE et l'ANCREAI co-organisent les 33^{èmes} Journées Nationales de formation des personnels des MAS, FAM et Foyers de vie sur le thème « **Réussir l'accompagnement des personnes dans un monde en transition** ». – Informations et renseignements : CREAI PACA & Corse, 6 rue d'Arcole, 13006 Marseille – [04 96 10 06 60](tel) / Fax : [04 96 10 06 69](tel) – accueil@creai-pacacorse.com

PARIS, le 9 : L'École de Propédeutique à la Connaissance de l'Inconscient organise une journée sur « **Les conduites sexuelles violentes** ». – Informations et inscriptions : EPCI – 1, Rue Pierre Bourdan – 75012 Paris – [01 43 07 89 26](tel) – www.epci-paris.fr/

Mai 2019

MARSEILLE, du 9 au 11 : Le Comité des Travaux Historiques et Scientifiques (CTHS) organise son 144^{ème} colloque sur le thème « **Le réel et le virtuel** ». – Informations et inscriptions : <http://www.cths.fr/co/congres.php>

PARIS, le 17 : L'Association Française de Psychiatrie organise un colloque sur le thème « **L'expertise psychiatrique** ». – Informations et inscriptions : AFP – [01 42 71 41 11](tel) – [01 42 71 36 60](tel) – secretariat@psychiatrie-francaise.com – www.psychiatrie-francaise.com

PARIS, le 20 : Le Département de Psychiatrie de l'adolescent et de l'adulte jeune organise un Séminaire Babylone sur « **Kertesz, la Shoah et les psychanalystes** ». – Informations et inscriptions : Institut Mutualiste Montsouris – 42, bd Jourdan – 75014 PARIS – [01 56 61 69 80](tel) – corinne.dugre-lebigre@imm.fr

PARIS, le 21 : L'École de Propédeutique à la Connaissance de l'Inconscient organise une journée sur « **Excitation et impulsions, clinique de la répétition** ». – Informations et inscriptions : EPCI – 1, Rue Pierre Bourdan – 75012 Paris – [01 43 07 89 26](tel) – www.epci-paris.fr/

Juin 2019

PARIS, le 3 : Le Département de Psychiatrie de l'adolescent et de l'adulte jeune organise un Séminaire Babylone sur « **Avec les Oulipiens, construire le labyrinthe** ». – Informations et inscriptions : Institut Mutualiste Montsouris – 42, bd Jourdan – 75014 PARIS – [01 56 61 69 80](tel) – corinne.dugre-lebigre@imm.fr

PARIS, le 14 : L'Association Française de Psychiatrie organise un colloque sur le thème « **Le droit des enfants et la psychiatrie** ». – Informations et inscriptions : AFP – [01 42 71 41 11](tel) – [01 42 71 36 60](tel) – secretariat@psychiatrie-francaise.com – www.psychiatrie-francaise.com

PARIS, le 18 : L'École de Propédeutique à la Connaissance de l'Inconscient organise une journée sur « **L'inconscient et l'enfant** ». – Informations et inscriptions : EPCI – 1, Rue Pierre Bourdan – 75012 Paris – [01 43 07 89 26](tel) – www.epci-paris.fr/

À L'ÉTRANGER

Juin 2019

BEYROUTH (Liban), du 19 au 22 : Le Congrès de Psychiatrie et de Neurologie de Langue Française (CPNLF) organise son 117^e colloque. – Informations et renseignements : CPNLF – site : <http://cpnlf.org/p6-colloque.html>

LA LETTRE

[01 42 71 41 11](tel)

La Lettre de Psychiatrie Française – 45, rue Boussingault – 75013 PARIS
[courriel : secretariat@psychiatrie-francaise.com](mailto:secretariat@psychiatrie-francaise.com) – www.psychiatrie-francaise.com
Éditeur : Association Française de Psychiatrie / Syndicat des Psychiatres Français (AFP / SPF)
Tirage : 11 000 ex. – Dépôt légal : décembre 2018 – ISSN : 1157-5611
Directeur de la publication : François KAMMERER
Rédacteur en chef : Jean-Yves COZIC
Co-Rédactrice en chef : Nicole KOEHLIN
Comité de rédaction : Maurice BENSOUSSAN, Michel BOTBOL, Jean-Pierre CAPITAIN, Bernard GIBELLO, Jean-Louis GRIGUER, Simon-Daniel KIPMAN, Jean-Jacques KRESS, Claude NACHIN, David SOFFER, Pierre STAËL
Secrétaire de rédaction et Régie publicitaire : Valérie LASSAUGE
Mise en pages – Impression : Corlet Imprimeur – Condé-en-Normandie – N° 195637

Nous vous proposons, comme chaque année maintenant,
une journée consacrée à l'**Expertise psychiatrique**.

Elle se déroulera à **Paris, le 17 mai 2019**. Pensez à retenir cette date.
Le programme sera publié dans le prochain numéro.

